



Commune de Haute-Amance

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 18 février 2025, à 20h00, en mairie de Haute-Amance, à Hortes.

Maryse MOISSON était excusée et avait donné pouvoir à Luc HUMBLLOT.

Énergies renouvelables : une étude sur l'agrivoltaïsme

La société Eurowind Energy France est une société spécialisée dans le développement de parcs éoliens et agrivoltaïques. Cette entreprise a réalisé un diagnostic technique théorique sur Haute-Amance et a identifié plusieurs secteurs qui présentent un potentiel de développement agrivoltaïque.

Un représentant d'Eurowind Energy France, déjà reçu en mairie mi janvier, est donc venu présenter la démarche et exposer les projets. L'agrivoltaïsme propose d'allier l'installation de panneaux photovoltaïques avec un projet agricole construit avec les exploitants des parcelles.

Pour l'instant, Eurowind Energy France a pris contact avec des propriétaires et des exploitants de parcelles sur les zones potentielles afin de recenser les personnes intéressées. Il est à noter qu'en cas de projet, l'accord du propriétaire et celui de l'exploitant de la parcelle seront nécessaires. La société souhaite maintenant réaliser une étude de faisabilité pour déterminer si les conditions d'implantation d'un parc agrivoltaïque sur le territoire de Haute-Amance sont réunies.

Après la présentation et un temps de débat, les membres du conseil municipal ont autorisé, par 11 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, la société Eurowind Energy France à réaliser cette étude de faisabilité. C'est donc seulement une étude qui est autorisée. En cas de projet concret, une nouvelle délibération du conseil municipal sera nécessaire.

Adhésion au service départemental d'assistance technique

L'adhésion au service départemental d'assistance technique pour la voirie et l'aménagement du territoire a été renouvelée pour l'année 2025 aux mêmes conditions que pour l'année écoulée. Cette décision a été prise à l'unanimité.

Convention retraites 2025 avec le Centre De Gestion départemental (CDG 52)

Les membres du conseil municipal ont validé, à l'unanimité, la ratification d'une convention avec le CDG 52 au sujet des retraites. Cette convention existait déjà. Le CDG 52 gère l'établissement et le suivi des dossiers de retraite pour les agents communaux. La modification notable est le passage de 55 à 65 € de l'heure. Seules les heures réalisées pour le compte de la Commune sont facturées.

Subvention pour Mayotte

Suite au passage du cyclone Chido, l'AMF (Association des Maires de France), avec la Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus.

Il a été décidé, par 12 voix pour et 2 voix contre, d'attribuer une aide de 1 500 € qui sera versée à la Protection civile.

Subvention au CFA Bâtiment BFC

Le CFA (Centre de Formation des Apprentis) Bâtiment Bourgogne / Franche-Comté, à Dijon, a sollicité la Commune pour une participation à son projet éducatif car un enfant de Haute-Amance suit actuellement une formation au sein de cet établissement.

Il a été décidé, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention de 50 €

IMPORTANT

A partir du 27 janvier 2026, le réseau de téléphonie « cuivre » ne sera plus en service sur le territoire de notre Commune. Cela signifie que tous les habitants de Haute-Amance devront avoir souscrit un contrat « fibre » avant cette date, sous peine de ne plus avoir accès aux services de téléphonie et d'internet.

Si la plupart des habitants sont déjà passés à la fibre, peut-être que vous connaissez des personnes qui utilisent encore le réseau cuivre. Nous comptons sur chacun de vous pour faire passer le message auprès des personnes concernées afin qu'elles ne se retrouvent pas prises au dépourvu en 2026.

Approbation des comptes 2024

Chaque année, il était demandé aux conseillers municipaux d'approuver les comptes administratifs et les comptes de gestion des différents budgets de la Commune. A partir de cette année, comptes administratifs et comptes de gestion ont été fusionnés en un seul document par budget : le Compte Financier Unique. Les comptes ont été approuvés à l'unanimité, le Maire ayant quitté la séance pour ces votes. Les affectations de résultats ont également été approuvées à l'unanimité.

Compte Financier Unique 2024 du budget principal

A la section **investissement**, l'exercice 2024 présente un excédent de 76 417,48 €. Le résultat de clôture de l'année 2023 était de - 135 576,07 €. Pour l'exercice 2024, le résultat de clôture de l'exercice est donc de - 59 158,59 €.

A la section **fonctionnement**, l'exercice 2024 présente un excédent de 407 643,26 €. Le résultat de clôture 2023 était de 822 594,13 € et la part affectée à l'investissement s'élevait à 258 540,28 €. Le résultat de clôture 2024 est donc de 971 697,11 €.

Au **total** (investissement et fonctionnement cumulés), l'exercice 2024 dégage un excédent de 484 060,74 €. Le résultat de clôture global 2023 était de 687 018,06 € et la part affectée à l'investissement était de 258 540,28 €. Le résultat de clôture global pour l'année 2024 est donc de 912 538,52 €.

Ce résultat de clôture élevé correspond à la volonté d'accroître la capacité d'autofinancement de la Commune afin d'accéder plus facilement à des emprunts pour financer la part d'investissement dans le groupe scolaire et de préserver la capacité d'investissement de la Commune pour la réalisation d'autres projets par la suite.

Affectation du résultat : Une somme de 196 772,02 € sera affectée à la section investissement pour couvrir les 59 158,59 € de besoin de financement et les 137 613,43 € de restes à réaliser. 774 925,09 € seront reportés à la section fonctionnement.

Compte Financier Unique 2024 du budget eau

A la section **investissement**, l'exercice 2024 présente un excédent de 161 963,57 €. Le résultat de clôture de l'année 2023 était de - 14 977,86 €. Pour l'exercice 2024, le résultat de clôture de l'exercice est donc de 146 985,71 €.

A la section **fonctionnement**, l'exercice 2024 présente un déficit de 8 321,88 €. Le résultat de clôture 2023 était de 20 043,81 € et la part affectée à l'investissement s'élevait à 14 977,86 €. Le résultat de clôture 2024 est donc de - 3 255,93 €.

Au **total** (investissement et fonctionnement cumulés), l'exercice 2024 dégage un excédent de 153 641,69 €. Le résultat de clôture global 2023 était de 5 065,95 € et la part affectée à l'investissement était de 14 977,86 €. Le résultat de clôture global 2024 est donc de 143 729,78 €.

Affectation du résultat : La section investissement ne fait pas ressortir de besoin de financement. 146 985,71 € seront reportés à la section investissement et le déficit de 3 255,93 € sera reporté à la section fonctionnement.

Devis de la société Géoptis pour l'établissement du Tableau de Classement des Voies

Le Tableau de Classement des Voies (TCV) est une obligation légale pour les communes. Cela consiste en un recensement précis de toutes les voies (routes, chemins...) du territoire communal et la précision de qui est responsable de chaque voie. Ce TCV sert de base au calcul pour la DSR (Dotation de Solidarité Rurale), dotation que l'État verse aux communes rurales pour l'entretien des voies de circulation et des équipements.

La société Géoptis, filiale de La Poste, a proposé un devis pour la réalisation de ce tableau, pour un montant de 9 219,18 € TTC. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité.

ATTENTION, des mails ou des SMS indiquant « Ville de Haute-Amance » sont envoyés pour faire la promotion d'installation de pompes à chaleur pour 1€. La Commune de Haute-Amance n'a rien à voir avec ce démarchage et n'en avait pas été informée au préalable. Nous vous recommandons aussi d'être vigilants face à la multiplication des arnaques. Nous vous engageons à faire confiance à des entreprises reconnues dans le secteur d'activité.